



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

Le 09 décembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Jonathan NOEL

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN à Rachel FOUCART, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Patricia LEFEBVRE à Vincent SGARLATA (de CM/21/143 à CM/21/150), Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

### Absent :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **APPEL A PROJETS INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXEMPLAIRES EN AUTOCONSOMMATION - MODIFICATION - CM/21/147**

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, la Région Normandie a lancé un appel à projets « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » afin de permettre la réalisation de projets d'autoconsommation photovoltaïques en Normandie.

Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets de production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation individuelle ou collective. Il vise ainsi à identifier des projets et à leur apporter un financement permettant leur réalisation en fonction de critères de sélection prédéfinis.

Il est rappelé, que par délibération CM/21/109 du 21 septembre 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets afin de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » dans le cadre des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective au centre Gustave Flaubert.

Toutefois, suite au Décret n° 2021-1300 du 6 octobre 2021 relatif aux catégories d'installations éligibles à l'obligation d'achat, l'appel à projet d'autoconsommation collective de la Région Normandie a été modifié.

En effet, le seuil des installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque bénéficiant de l'obligation d'achat sur demande a été relevé à 500 kilowatts au lieu de 100 kilowatts et étendu aux installations sur ombrière.

Au regard de ces nouveaux critères d'éligibilité, le projet de rénovation de la toiture du centre Gustave Flaubert n'est plus éligible.

Toutefois, il est proposé de répondre à cet appel à projets dans le cadre du projet ombrière du Service Technique qui prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective de 36kVA (33500KWH de production annuelle garantie), projet qui remplit les critères d'éligibilité.

Pour rappel, les projets lauréats pourront bénéficier d'une subvention de 25% du coût d'investissement sur la base de l'assiette éligible déterminée par la Région (l'assiette éligible comprend toutes les dépenses nécessaires à l'installation photovoltaïque en elle-même y compris les travaux de structures nécessaires à l'installation de ces derniers).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » dans le cadre du projet Ombrière du Service Technique et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le décret n°2021-1300 du 6 octobre 2021 relatif aux catégories d'installations éligibles à l'obligation d'achat modifiant l'article D. 314-15 du code de l'énergie

VU la délibération CM/21/109 du 21 septembre 2021

VU l'avis favorable et unanime de la commission Attractivité et Transition économique en date du 18 novembre 2021 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 30 novembre 2021 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire.

**ABROGE** la délibération CM/21/109 du 21 septembre 2021 – Appel à projets installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation – centrale photovoltaïque Centre Gustave Flaubert.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets afin de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » dans le cadre du projet ombrière centrale photovoltaïque en autoconsommation collective du Service Technique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 10 décembre 2021

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

